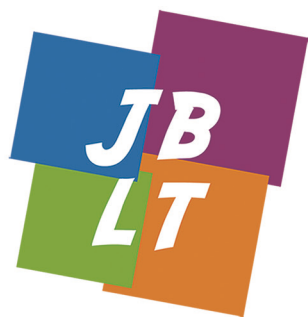




LYCEE polyvalent

Jean-Baptiste LE TAILLANDIER

Pôle Enseignement Supérieur- Fougères (35)

Certificat de Spécialisation CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

- Apprentissage -



PÔLE 
Enseignement
Supérieur

ec enseignement
catholique


CNEAP
COMMISSION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PARIS
La réussite, c'est notre nature !

lycée des Métiers

www.lycee-jblt.fr

poleenseignementsuperieur@lycee-jblt.fr



Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères



OBJECTIFS MÉTIER

Le titulaire de ce diplôme exerce le métier de paysagiste. Responsable de l'organisation et de la préparation technique des chantiers, il occupe des fonctions de chef d'équipe ou d'adjoint. Sur le terrain, il maîtrise les travaux de piquetage, d'excavation, de déblai, dans le respect des normes de sécurité. Autonome et polyvalent, il réalise de A à Z divers ouvrages : terrasses, marches d'escalier (gradines), allées, murets, en mobilisant toutes les techniques de pose, de revêtement et de travail des matériaux. Il sait également installer des clôtures, poser des claustras, monter des pergolas ou petits abris en bois, PVC ou matériaux composites. Cette formation ouvre la voie vers un métier d'ouvrier paysagiste hautement qualifié en constructions paysagères.

CONTENU DE LA FORMATION

- o Travaux préalables aux chantiers de constructions paysagères
- o Réalisation d'ouvrages de constructions paysagères : murs, murets pierre, allées, terrasses bois, dallages...

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- o 560 heures en Centre de Formation
- o environ 30 semaines en Entreprise selon durée de contrat
- o 5 semaines de Congés Payés
- o Validation de l'Examen par UC (Unités Capitalisables) en fin de formation

LES + DE LA FORMATION

- o Un parc paysager de 5 hectares
- o Infographie Paysagère 2D/3D
- o Chantier école
- o Formation SST

FORMATION

En apprentissage

CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum (BP, BAC PRO ou BTS Aménagements Paysagers),
possibilité de dérogation dans certains cas spécifiques
- Passer les tests de positionnement lors des journées de recrutement
- Avoir une entreprise d'accueil

PERSPECTIVES POST FORMATION

- Agent technique paysager dans une collectivité
- Chef d'équipe dans une entreprise de paysage
- Ouvrier hautement qualifié en maçonnerie paysagères

Contact

Lycée JB LE TAILLANDIER
35300 Fougères
poleenseignementsuperieur@lycee-jblt.fr
Apprentissage : 02 30 03 42 80